



ASSOCIATION SPORTIVE DE BERRE



Association de type Loi 1901 - Fondée en 1949
Agréée sous le N° 127S/82 par le Ministère de la Jeunesse et des Sports
Etablissement sportif APS N°1883
Siret : 782 709 372 00018 NAF : 9312Z
Club Sportif, Culturel et de Loisirs du Groupe LyondellBasell à Berre l'Etang

Section Randonnée pédestre

Siège Social : Stade de la Molle. 13130 BERRE L'ETANG
Téléphone : 04.42.85.47.18
Site Internet : <http://asb-berre.jimdo.com>
Président : Jacques VEROLA (jacques.verola@orange.fr)



Club FFRP n° 00885

07 Janvier 2019

Agrément Sport du Ministère des Sports N° 127 S/82

Randonnée du Dimanche 20 Janvier 2019

Départ : Aix à 7H00

Mérindol – Font de l'Orme – Gorges de Régalon

Cartes IGN n° 3143 OT

Organisateur : Jacques MILESI

Groupe 1 : **Animateurs** Jean Do UGOLINI et Guy HUBERT
Distance 12.500 km - Dénivelé +/- 500 m - IBP : 54

Groupe 2 : **Animateurs** Robert BARBIERI et Christian PINATEL
Distance 18.500 km - Dénivelé +/- 700 m - IBP : 73

Groupe 3 : **Animateurs** Danielle PASERO et Jacques MILESI
Distance 21 km - Dénivelé 865 m par les Gorges du Régalon - IBP : 86
ou (météo) Distance 21 km - Dénivelé 915 m par Les Mayorques - IBP : 86

Mérindol

Département du Vaucluse - Luberon - **Population : 2.000 h.**



Situé à 18 km au Sud Est de Cavaillon par la D973. Mérindol est situé dans le Luberon à la frontière Sud du Vaucluse et des Bouches du Rhône. Du haut de ses 200 mètres, le village peut contempler la vaste plaine de la Durance jusqu'aux douces collines qui ourlent sa limite au Sud.

Mérindol est resté aujourd'hui le village symbole de la répression des Vaudois.

Entièrement détruit en 1545, les villageois purent échapper miraculeusement au massacre en se réfugiant dans la montagne.





Au cours des siècles, le village haut perché, qu'on appelait « la ville » fut peu à peu abandonné pour un lieu dit « Les Bastides », en contrebas, où se situe aujourd'hui l'agglomération. Du vieux castrum, il ne subsiste que deux pans de murs, ces pauvres témoins veillent sur le mémorial [Vaudois](#).

En vous rapprochant, vous

découvrirez aux abords du village quelques villas récentes. Vous apercevrez de loin le clocher de l'église romane.



Le centre du village est assez petit, vous ne pourrez donc pas manquer la grande terrasse de café qui fait face à une petite place agréablement ombragée.



Dans le village de nombreuses constructions témoignent des siècles passés. Il n'est pas rare de trouver sur les façades des chronogrammes du XVIIe et du XVIIIe siècles et de belles bastides.

En se perdant à travers les ruelles, à la croisée des chemins, vous découvrirez l'église Sainte Anne du XVIIIe siècle, qui possède un clocher au « bulbe sarrazin » unique dans la région, ce qui lui valut d'être inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

La plaine est depuis longtemps le poumon économique de Mérindol. Arrosée par les eaux de la Durance, elle produit en abondance fruits blancs et rouges, les célèbres melons et les légumes des quatre saisons que l'on retrouve sur les fameux marchés de [Cavaillon](#).

[Le vieux Mérindol](#)

Le mouvement vaudois est né de la prédication d'un simple laïc, Vaudès. La lecture de certains textes le conduit à changer de vie, à vouloir mener celle des premiers disciples de Jésus de Nazareth. Le choix de vivre pauvrement n'est pas surprenant à son époque, mais sa volonté de rester à l'état laïc et de ne pas vouloir entrer dans un ordre religieux, par contre, est inhabituelle.

De plus, la prédication publique faite par un laïc va à l'encontre des lois de l'Église romaine. La désobéissance aux règles de l'Église et surtout le choix décisif de ne se référer qu'à la Bible en matière de foi, de se sentir directement appelé par Dieu sans l'intermédiaire de l'institution de l'Église, mettent en question l'autorité des évêques. La prédication de Valdés multiplie très vite les adeptes : le mouvement de laïcs « Les pauvres de Lyon » est né. Le 18 novembre 1540, le Parlement d'Aix prend un arrêt contre 22 habitants de Mérindol, les condamnant à être brûlés vifs. Leurs biens seront confisqués et leurs familles expulsées, toutes les bastides et maisons de Mérindol devront être rasées. Après plusieurs atermoiements, pour raisons politiques, le roi ordonne seulement le 31 janvier 1545 l'exécution de l'arrêt pris contre Mérindol.

Une citation de l'époque du premier président du parlement d'Aix [Jean Meynier d'Oppède](#), qui exécute la sentence, glace le sang ; je vous ai traduit l'extrait en français ensuite :

[...] Je sais ce que j'ai à faire de ceux de Mérindol et de leurs semblables : je les veux prendre tous, sans qu'aucun puisse échapper de mes mains et je les enverrai habiter au pays d'enfer, avec tous les diables et eux et leurs femmes et leurs enfants.[...]

Extrait de l'histoire mémorable de la persécution et saccagement du peuple de Mérindol et Cabrières et autres circonvoisins appelés vaudois, anonyme, 1555. [Télécharger le pamphlet complet](#) sur le site [entrechaux.info](#)

L'attaque sera plus cruelle à Cabrières qu'à Mérindol : d'Oppède n'a pas voulu leur laisser la possibilité de fuir ; la légende veut qu'à Mérindol, seul le cuisinier du château ait survécu, en se cachant dans un réduit aménagé dans les caves. Il aurait continué à habiter le castel en ruines durant plusieurs années. Henri II, fils de François 1er, succède à son père et gracie les Vaudois en 1551. Les responsables passent en jugement. Jean Meynier s'en sort avec les honneurs. Mais le destin veille : Meynier meurt en 1556, empoisonné par un médecin protestant.